

L'Ordre des experts-comptables de Paris Ile-de-France,

dans le cadre de sa commission « secteur social et non marchand » a réalisé, au début de l'année 2006, ce guide à l'attention des experts-comptables et des comités d'entreprises.

Créés il y a plus de 60 ans, les CE constituent l'un des piliers du « modèle social français » dont le développement et le succès croissant auprès des salariés s'est étendu à l'espace européen.

Il existe en France près de 40 000 comités d'entreprise dont près de 10 000 en Île-de-France.

Le législateur a confié aux CE deux missions fondamentales : la représentation des intérêts collectifs des salariés et la gestion des activités sociales et culturelles.

En regard de ces responsabilités, deux budgets distincts leur sont alloués.

La gestion des fonds collectifs nécessite rigueur, clarté et transparence dont les comptes et l'information financière doivent être le reflet.

Pour cela les CE doivent pouvoir disposer de référentiels de tenue et de présentation des comptes adaptés à leurs besoins spécifiques d'information et issus des normes définies par la Loi Comptable.

**CONSEILS RELATIFS AUX
PARTICULARITÉS COMPTABLES ET FISCALES
DES COMITÉS D'ENTREPRISE**

Séparation des budgets

Nécessité de séparer le budget des activités sociales et culturelles (ASC) et celui du fonctionnement pour distinguer deux résultats et deux comptes de réserves dans les fonds propres afin de ne pas mélanger les réserves issues des ASC et celles provenant du fonctionnement.

Respecter les règles légales en matière de charges imputables au 0,2 % de fonctionnement (frais d'expert, frais juridiques, honoraires d'expert-comptable, frais liés au fonctionnement des commissions obligatoires...).

Contributions en nature

Possibilité d'intégrer, à la comptabilité, les contributions en nature en termes de locaux, fluides, moyens mis à disposition dont dispose le comité d'entreprise et proposition de les comptabiliser, par analogie avec le plan comptable des associations, au pied du compte de résultat ou mention dans l'annexe.

Calcul des subventions

Vérifier le mode de calcul des subventions du 0,2 % et des ASC. En matière de 0,2 %, la circulaire ministérielle du 16 février 1987 propose de le calculer sur la masse salariale comptable.

S'assurer que les dispositions du Code du Travail sont appliquées en matière de baisse de la masse salariale.

La TVA

Les activités sociales et culturelles sont exonérées de TVA (art.261-7-1 a et b du CGI), ainsi que les festivités dans la limite de 6 manifestations par an.

Il y a des exceptions, en particulier les activités de restauration d'entreprise (art.85 bis annexe III du CGI) et l'exploitation de bars et buvettes.

La TVA au taux réduit (actuellement de 5,5 %) s'applique uniquement sur les repas servis au personnel de l'entreprise, les repas pris par les personnes extérieures supportent le taux normal (actuellement 19,6 %).

En contrepartie, le CE bénéficie du droit à déduction sur les charges générées par l'activité de restauration.

La TVA fait l'objet de déclarations périodiques. Si la TVA collectée est inférieure à la TVA déductible, le CE peut demander le remboursement du crédit de TVA.

Les taxes sur les salaires

Le CE n'ayant pas d'activité commerciale ou industrielle, il est exonéré de la taxe d'apprentissage.

Il reste soumis à la taxe relative à la formation professionnelle continue quel que soit le nombre de salariés employés ainsi qu'à l'investissement obligatoire dans la construction si l'effectif dépasse le seuil légal.

Le CE est assujéti à la taxe sur les salaires pour tous les salariés exceptés ceux relevant de l'activité assujétiée à la TVA. Il ne bénéficie pas de l'abattement spécifique aux associations.

La fiscalité immobilière

Le CE bénéficie du taux réduit de la taxe de publicité foncière et du droit d'enregistrement pour l'acquisition d'immeubles destinés à ses services ou à ses œuvres sociales.

Il supporte la taxe foncière sur toutes ses propriétés ainsi que la taxe d'habitation. Cette dernière cependant ne s'applique ni aux colonies de vacances ni aux salles de sport et à leurs annexes.

l'impôt sur les sociétés

Le CE peut être assujéti à l'impôt sur les sociétés au titre de trois types de revenus :

- les loyers de propriétés bâties et non bâties sous déductions des charges,
- les revenus des exploitations agricoles ou forestières,
- les revenus de capitaux mobiliers.

Il bénéficie du taux réduit de 24 % sur les deux premières catégories de revenus.

Pour les produits des placements mobiliers, il convient de distinguer les différentes catégories de revenus dont le régime d'imposition applicable va de l'exonération complète jusqu'à l'imposition à 24 %.

LA DUALITÉ DES BUDGETS

La spécificité comptable du comité réside en l'existence obligée d'une comptabilité scindée en deux :

- l'une, est affectée aux activités sociales et culturelles,
- l'autre, est réservée au fonctionnement économique du comité.

La circulaire ministérielle du 26 juillet 1985 a précisé les règles applicables :

- **la dualité des budgets du comité d'entreprise** : la contribution patronale aux activités sociales et culturelles et la subvention de fonctionnement qui résultent de textes différents ont chacune une affectation bien précise,
- **une utilisation précise des sommes restantes au titre du budget de fonctionnement** : les réserves dégagées, dans le cadre du budget de fonctionnement, ne peuvent pas être réaffectées au budget des ASC.

Cette dualité budgétaire est voulue par le législateur. En effet, le budget de fonctionnement ne peut pas servir au financement des activités sociales et culturelles et inversement.

Les élus du comité devront :

- vérifier l'existence d'une dualité des enregistrements comptables et de l'information financière,
- définir des clés de répartition des dépenses communes (personnel, dépenses courantes, moyens généraux) sur les deux budgets,
- vérifier la sincérité des imputations des dépenses sur chacun des budgets en réalisant des contrôles par sondage sur pièces.

Les dépenses pouvant être imputées sur le budget du 0,2 % sont définies ci-après.

Tâches administratives

Le comité **doit payer** sur son budget de fonctionnement :

- la quote-part, convenue par accord, des frais de fonctionnement du comité central d'entreprise (s'il s'agit d'un comité d'établissement) ou du comité de groupe,
- les fournitures de bureau et les dépenses téléphoniques nécessaires aux activités économiques,
- les salaires du personnel administratif (hors activités sociales et culturelles) nécessaires notamment à la réalisation matérielle des procès-verbaux et comptes-rendus des réunions et à la comptabilité du budget du 0,2 %,
- et toutes autres dépenses administratives étrangères aux activités sociales et culturelles, mais conformes à l'objet du comité d'entreprise.

Activités d'expertises et missions économiques

Le comité **peut payer** sur son budget de 0,2 % :

- les honoraires d'experts libres (expert-comptable, économiste, juriste, ergonomiste, etc.) mandatés par le comité d'entreprise,
- les prestations périodiques ou ponctuelles d'un service économique extérieur utilisé par le comité,
- les salaires du personnel permanent ou temporaire recruté pour effectuer des études économiques pour le compte du comité dans le cadre des attributions du comité, par exemple pour le suivi d'un plan social,
- compenser les pertes de salaires d'un élu du personnel à l'occasion de l'exécution d'une mission ou d'un travail pour le compte du comité **à condition** que ce travail ne concerne pas les activités sociales et culturelles et que le temps qui lui a été consacré ne soit pas rémunéré par l'employeur dans le cadre des heures de délégation,
- les frais de déplacement des membres du comité d'entreprise et des représentants syndicaux envoyés **en mission** par le comité lorsqu'ils ne concernent pas les activités sociales et culturelles,
- la documentation technique courante du comité (abonnements aux revues économiques, juridiques et syndicales).

La formation des élus

Le comité **peut** aussi **financer** :

- les frais de formation, de transport et d'hébergement pour les stages légaux de formation économique auxquels participent les membres **titulaires** du comité,

- les frais de stages de formation économique (enseignement, déplacements, hébergement, indemnisation des pertes de salaires), des membres du comité dans tous les cas où ils ne sont pas légalement à la charge de l'employeur.

La mission du comité d'entreprise implique une information des salariés.

Le comité peut financer, au moyen de son budget de fonctionnement :

- les frais éventuels de diffusion dans l'entreprise des procès-verbaux, mission incombant au secrétaire du comité en vertu de l'art. L 434-4,
- des frais d'impression et de diffusion de comptes-rendus résumés des réunions du comité,
- les frais d'édition de bulletins ou de journaux du comité destinés au personnel, quel que soit leur support : papier, vidéo, Internet et les frais de diffusion des questionnaires et/ou de réalisation des enquêtes auprès du personnel.

LE PLAN DE COMPTE GÉNÉRAL DES COMITÉS D'ENTREPRISE

Nous avons choisi de vous proposer un plan de comptes général à **six positions**, ce qui vous permettra, si nécessaire, de créer des sous-comptes.

Les comptes, en caractères gras, sont ceux qui ont été spécifiquement déterminés pour les besoins des comités d'entreprise ; Les autres, *en italique*, figurent quant à eux, dans le Plan Comptable Général ou dans celui des Associations.

Ce Plan Comptable ne prétend pas être exhaustif. Il propose les principaux comptes utilisés et cherche à mettre en évidence les particularités des CE.

Un commentaire sur certains comptes est proposé en partie C ainsi que quelques exemples d'affectations en partie D.

L'absence de réglementation propre aux CE nous permet une certaine liberté et des choix qui sont dictés par la logique et par le désir de présenter des informations significatives pour les CE.

Signalons l'importance des **budgets** sur la structure analytique de la comptabilité et également sur la détermination des charges et des produits affectés à l'exercice.

Liste simplifiée des comptes généraux

1 COMPTES DE CAPITAUX

- 106000 Réserve initiale
- 106100 Réserve des ASC
- 106200 Réserve de Fonctionnement
- 106510 Réserve de financement des immobilisations des ASC
- 106520 Réserve de financement des immobilisations
du Fonctionnement
- 106880 *Réserves diverses*

10 RÉSERVES

- 120100 Résultat de l'exercice ASC
- 120200 Résultat de l'exercice Fonctionnement

12 COMPTES DE RÉSULTAT

- 131000 *Subventions d'équipement*
- 139000 *Subventions d'équipement inscrites au compte de résultat*

13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

- 151100 *Provision pour Risques*
- 158100 *Provision pour Charges*

15 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

- 164100 *Emprunt auprès des établissements de crédit*
- 165100 *Dépôts et cautionnement reçus*
- 168100 Emprunt auprès de tiers
- 168800 *Intérêts courus sur emprunt auprès d'établissement
de crédit*
- 168810 Intérêts courus sur emprunt auprès de tiers

16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES

- 171100 Dettes sur Associations du CE
- 172100 Dettes rattachées à des parts de SCI

17 DETTES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

- 181000 *Compte de liaison*

18 COMPTES DE LIAISON

2 IMMOBILISATIONS

- 205000 Logiciels
 - 208000 Droits de réservation prioritaires
- #### **20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

- 211100 *Terrains*
- 213100 *Constructions*
- 214100 *Constructions / sol d'autrui*
- 215100 *Matériel d'activité*
- 218100 *Agencements Installations*
- 218200 *Matériel de transport*
- 218300 *Matériel de bureau et informatique*
- 218400 *Mobilier*

21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

- 261100 *Titres de SCI*
- 267100 *Créances sur SCI*

26 PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES

- 274100 *Prêts à des organismes*
- 274300 *Prêts aux salariés*
- 275100 *Dépôts et cautionnement versés*

27 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

- 280500 *Amortissement des logiciels*
- 280810 *Amortissement des droits de réservation*
- 281310 *Amortissement des constructions*
- 281410 *Amortissement des constructions sur sol d'autrui*
- 281510 *Amortissement du matériel d'activité*
- 281810 *Amortissement des agencements installations*
- 281820 *Amortissement du Matériel de transport*
- 281830 *Amortissement du Matériel de bureau et informatique*
- 281840 *Amortissement du Mobilier*

28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

- 296110 *Dépréciation des titres de SCI*
- 296710 *Dépréciation des créances de SCI*
- 297410 *Dépréciation des prêts à des organismes*
- 297430 *Dépréciation des prêts aux salariés*

29 DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS

3 COMPTES DE STOCKS

- 371000 *Stocks d'activités*

37 STOCKS

- 397100 *Provision sur stocks d'activités*

39 PROVISIONS SUR STOCKS

4 COMPTES DE TIERS

- 401000 *Fournisseurs compte centralisateur*
- 404100 *Fournisseurs d'immobilisations*
- 408100 *Fournisseurs factures non parvenues*
- 409100 *Avances et acomptes Fournisseurs*

40 FOURNISSEURS

- 411000 *Participants*
- 416000 *Participants en litige*
- 417000 *Prêts aux salariés*
- 418100 *Participants, factures à établir*
- 419100 *Acomptes des participants*

41 PARTICIPANTS

- 421000 *Personnel Rémunération dues*
- 425000 *Personnel Avances et acomptes*
- 427000 *Personnel oppositions*
- 428200 *Dettes provisionnelles/congés à payer*

42 PERSONNEL ET COMPTES RATTACHÉS

- 431000 *Sécurité sociale*
- 431500 *Indemnités journalières de Sécurité sociale*
- 437200 *Caisse Mutuelle*
- 437310 *Caisse retraite non cadres*
- 437320 *Caisse retraite cadres*
- 437400 *ASSEDIC*
- 437800 *Autres organismes sociaux*
- 438200 *Charges sociales sur congés payés*
- 438600 *Organismes sociaux - Charges à payer*
- 438700 *Organismes sociaux - Produits à recevoir*

43 CAISSES SOCIALES

- 444000 *IS au taux réduit à verser*
- 445510 *TVA à décaisser*
- 445660 *TVA à récupérer sur autres biens et services*
- 445670 *Crédit de TVA*
- 445710 *TVA collectée*
- 447110 *Taxe sur les salaires*
- 448600 *État, charges à payer*
- 448700 *État, produits à recevoir*

44 ÉTAT, IMPÔTS ET TAXES

- 451100 *CC Direction ASC*
- 451200 *CC Direction Fonctionnement*
- 451300 *CC Direction autres prestations*
- 452100 *CC CCE*

452200 CC Autres CE

452300 CC CIE

453100 CC Association X

45 COMPTES COURANTS STRUCTURES ASSOCIÉES

467100 *Débiteurs - créditeurs divers*

468600 *Charges à payer*

468700 *Produits à recevoir*

46 DÉBITEURS-CRÉDITEURS DIVERS

471000 *Compte d'attente*

47 COMPTES D'ATTENTE

486000 *Charges constatées d'avance*

487000 *Produits constatés d'avance*

48 COMPTES DE RÉGULARISATION

491000 *Provision/dépréciation comptes participants*

49 PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION TIERS

5 COMPTES FINANCIERS

503100 *Valeurs mobilières de placement*

50 PLACEMENTS

512100 Banque X ASC

512200 Banque Y Fonctionnement

518600 *Intérêts courus à payer*

51 BANQUES

503000 *Caisse*

53 CAISSES

580000 *Virements internes*

58 VIREMENTS INTERNES

590000 *Provisions pour dépréciation de VMP*

59 PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES VMP

6 COMPTES DE CHARGES

601000 Achats stockés sur activités

601100 Bons d'achats

601200 Achats de restauration

601210 Achats de denrées

601220 Achats de boissons

601230 Autres achats de restauration stockés

601300 *Autres achats stockés*

- 603100 Variation des stocks sur achats d'activités
- 603110 Variation des stocks de bons d'achats
- 603200 Variation des stocks de restauration
- 603210 Variation des stocks de denrées
- 603220 Variation des stocks de boissons
- 603230 Variation des stocks des autres achats de restauration
- 603300 *Variation des stocks des autres achats*
- 604000 Achats de prestations sur activités
- 606100 *EDF GDF, eau, fluides*
- 606300 *Fournitures d'entretien, petit équipement*
- 606400 *Fournitures administratives*
- 606800 *Autres fournitures*
- 609600 Rabais, remises, ristournes sur achats d'activités

60 ACHATS

- 611000 *Sous-traitance*
- 612200 *Crédit bail mobilier*
- 613200 *Locations immobilières*
- 613500 *Locations mobilières*
- 614000 *Charges locatives*
- 615200 *Entretien et réparation des biens immobiliers*
- 615500 *Entretien réparations biens mobiliers*
- 615600 Contrats de maintenance
- 616100 *Primes d'assurances*
- 617000 *Études et recherches*
- 618100 *Documentation générale*
- 618500 *Frais/colloques séminaires conférences*

61 AUTRES CHARGES EXTERNES

- 621100 *Personnel intérimaire*
- 622600 *Honoraires*
- 622700 *Frais d'actes et contentieux*
- 623600 *Catalogues et imprimés*
- 623810 Dons et secours
- 623820 *Pourboires*
- 625100 *Voyages et déplacements*
- 625600 *Missions*
- 625700 Repas et consommations
- 626100 *Téléphone et télécopie*
- 626300 *Affranchissements*
- 627800 *Services bancaires*
- 628100 *Cotisations adhésions*
- 628200 Frais de formation

62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS

- 631100 *Taxe sur les salaires*
- 633300 *Formation professionnelle*
- 633400 *Participation à l'effort de construction*
- 633800 *Autres impôts et taxes sur rémunération*
- 635100 *Taxes foncières*
- 637500 *SACEM*

63 IMPÔTS ET TAXES

- 641100 *Salaires et appointements*
- 641200 *Congés payés*
- 641300 *Primes et gratifications*
- 641400 *Indemnités et avantages divers*
- 641700 *Avantages en nature*
- 645100 *Cotisations patronales URSSAF*
- 645200 *Cotisations patronales Mutuelles*
- 645300 *Cotisations patronales caisses de retraites*
- 645400 *Cotisations patronales ASSEDIC*
- 645800 *Cotisations patronales autres organismes*
- 645820 *Charges provisionnées sur congés payés*
- 647500 *Médecine du travail, pharmacie*
- 648000 *Autres charges de personnel*

64 CHARGES DE PERSONNEL

- 650101 *Charges sur activité 1*
- 650102 *Charges sur activité 2*
- 658000 *Subventions allouées aux ayants-droit*
- 658100 *Subventions allouées autres structures*

65 AUTRES CHARGES

- 661100 *Intérêts des emprunts*
- 661600 *Intérêts bancaires*
- 667000 *Moins-value sur cessions de VMP*

66 CHARGES FINANCIÈRES

- 671800 *Charges exceptionnelles*
- 672000 *Charges sur exercices antérieurs*
- 675200 *VNC des immobilisations corporelles cédées*

67 CHARGES EXCEPTIONNELLES

- 681100 *Dotation aux amortissements*
- 681730 *Dotation aux provisions pour dépréciation des stocks*
- 681740 *Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant*

68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

695000 IS au taux réduit
69 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

7 COMPTES DE PRODUITS

706000 Participations des salariés aux activités
70 PARTICIPATIONS DES AYANTS-DROITS

741000 Subvention ASC
742000 Subvention fonctionnement
743000 Subvention du CCE
744000 Subvention autres CE
748000 Autres subventions
74 SUBVENTIONS REÇUES

750100 Produits sur activité 1
750102 Produits sur activité 2
75 PRODUITS SUR ACTIVITÉS

764000 *Revenus et plus-values sur VMP*
768000 *Autres produits financiers*
76 PRODUITS FINANCIERS

771800 *Autres produits exceptionnels*
772000 *Produits sur exercices antérieurs*
775200 *Produits des cessions d'immobilisations*
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS

781730 *Reprise sur provisions sur stocks*
781740 *Reprise sur provisions sur actif circulant*
78 REPRISE SUR PROVISION

791000 *Transferts de charges*
79 TRANSFERTS DE CHARGES

8 COMPTES SPÉCIAUX

801000 *Engagements donnés par le CE*
802000 *Engagements reçus par le CE*
80 ENGAGEMENTS

860000 Contributions en nature (charges)
86 CONTRIBUTIONS EN NATURE (Charges)

870000 Contributions en nature (produits)
87 CONTRIBUTIONS EN NATURE (Produits)

Quelques commentaires sur le plan de comptes

LES COMPTES DE CAPITAUX

Les réserves (10)

Le cumul des excédents antérieurs est enregistré dans deux comptes de réserves :

- le premier concerne les **activités sociales et culturelles** (106100)
- le second concerne le **fonctionnement** (106200).

Pour les comités qui n'auraient pas séparé ces deux budgets depuis l'origine, il existe un troisième compte, qui reprend le cumul des résultats avant cette séparation : le 106000 « **Réserve initiale** ».

Les comptes « **Réserves de financement des immobilisations** » (106510 et 106520) ont spécialement été créés pour permettre aux comités d'entreprise d'isoler dans leurs réserves celles nécessaires à l'amortissement résiduel des immobilisations.

L'utilisation de ce compte permet de mettre en évidence, à l'intérieur des réserves, la part réellement disponible.

Le montant de ces comptes est égal à la **valeur nette comptable des immobilisations** (*valeur d'achat moins somme des amortissements déjà pratiqués*) qui apparaît à l'actif du bilan en distinguant les immobilisations financées par les ASC de celles relevant du budget de Fonctionnement.

Les subventions d'investissement (13)

Les subventions reçues pour le financement d'investissements, sont enregistrées au passif dans les comptes de capitaux propres. Ces comptes de subventions peuvent être, selon les cas :

- soit réduits au même rythme que l'amortissement pratiqué sur les immobilisations concernées par une écriture de reprise,
- soit maintenus à leur niveau d'origine.

Les emprunts et dettes assimilées (16)

On inscrit dans ces comptes, les **dettes financières** du comité, résultant :

- de l'obtention de prêts des établissements de crédit (164100),
- de l'obtention de prêts de tiers, l'entreprise par exemple (168100),
- soit de l'encaissement de dépôts ou cautionnements (165100).

Les dettes rattachées à des participations (17)

Les montants enregistrés sous cette rubrique correspondent à des dettes auprès de structures liées au comité. Il peut s'agir, entre autre :

- de dettes envers les associations qui gèrent certaines activités du C.E. (171100)
- ou de dettes rattachées à des participations dans des Sociétés Civiles Immobilières (172100).

LES COMPTES D'IMMOBILISATIONS

On peut distinguer :

- d'une part les investissements **administratifs centraux** qui seront traités de manière traditionnelle
- et, d'autre part, les investissements **sur activités** (*hors investissements lourds : constructions, agencements, installations...*), qui peuvent, quant à eux, faire l'objet d'un traitement particulier.

Les immobilisations incorporelles (20)

On retrouve dans cette rubrique :

- d'une part, les logiciels (205000),
- et, d'autre part, les droits de réservation prioritaires acquis auprès des organismes de vacances familiales (208000).

Les immobilisations corporelles (21)

Les immobilisations corporelles sont ici classées suivant leur nature.

On notera la présence du compte 215100 « Matériel d'activité » qui regroupe les investissements légers à **usage collectif**.

Les Participations et créances rattachées (26)

Sont regroupés ici, les titres de Sociétés Civiles Immobilières appartenant au CE (261100), ainsi que les créances qui y sont rattachées comme des avances de fonds ou des prêts (267100).

Les participations et créances rattachées (26)

Sont regroupés ici, les titres de Sociétés Civiles Immobilières appartenant au CE (261100), ainsi que les créances qui y sont rattachées comme des avances de fonds ou des prêts (267100).

Les immobilisations financières (27)

Il s'agit des **créances financières** du comité résultant :

- soit de l'octroi de prêts aux organismes de vacances familiales (274100),

- soit de prêts aux salariés de l'entreprise (274300),
 - soit du versement de dépôts ou cautionnements (275100).
- En ce qui concerne les prêts consentis aux salariés, ils peuvent également être comptabilisés dans un compte de la classe 4 (417000) ce qui aurait pour avantage de pouvoir créer un plan de compte(s) auxiliaire spécifique et ainsi de **conserver le caractère confidentiel de ces prêts**. En effet, dans ce cas, seul le compte centralisateur apparaît sur la balance générale.

LES COMPTES DE STOCKS

Après l'inventaire de fin d'exercice, on enregistre dans le compte 371000, la valeur des stocks relatifs aux activités du comité (*billets, chèques cadeaux, stocks de restauration ou de coopérative...*). On pourra créer autant de sous-compte qu'il sera utile.

LES COMPTES DE TIERS

Les fournisseurs (40)

Les comptes « fournisseurs » ne sont utilisés que dans le cas d'une comptabilité d'engagement. Leurs soldes correspondent à la dette du CE envers chacun d'eux. Si le CE tient une comptabilité de trésorerie, la constatation des dettes peut se faire par des écritures de fin d'année après analyse de toutes les activités.

Les participants (41)

Comme pour les comptes « fournisseurs », les comptes « participants », ne sont utilisés que dans le cas d'une comptabilité d'engagement. Ils permettent de suivre les remboursements des participants aux activités du comité, de façon individuelle. Si le CE tient une comptabilité de trésorerie, la constatation des créances peut se faire par des écritures de fin d'année après analyse de toutes les activités.

Les comptes courants des structures associées (45)

Sont comptabilisées sous cette rubrique les **liaisons financières** avec les différentes structures associées au comité (Direction, CCE, autre CE, Associations...)

Les Débiteurs - créditeurs divers (46)

Dans les comptes 468600 « Charges à payer » et 468700 « Produits à recevoir », sont enregistrées des opérations (charges et produits) **concernant l'exercice en cours**, mais non encore réglées à la fin de l'exercice.

Le compte d'attente (47)

Le compte 471000 est utilisé, en cours d'année, par la personne responsable de la saisie, pour enregistrer les opérations qui lui posent problème, dans l'attente d'une solution.

Ce compte doit être soldé en fin d'exercice.

Les comptes de régularisation (48)

Dans les comptes 486000 « Charges constatées d'avance » et 487000 « Produits constatés d'avance », sont enregistrées des opérations (*dépenses et recettes*) **ne concernant pas l'exercice en cours**, mais déjà réglées à la date de clôture.

LES COMPTES FINANCIERS

Les comptes financiers enregistrent les mouvements de valeurs financières (*espèces, chèques, VMP...*).

Les placements (50)

Le compte 503100 enregistre les opérations d'achats et de ventes des valeurs mobilières de placement (VMP).

Les banques (51)

Deux comptes bancaires sont, la plupart du temps, ouverts dans les CE pour la tenue de la comptabilité:

- l'un pour les Activités Sociales et Culturelles (512100),
- l'autre pour le Fonctionnement (512200).

Les virements internes (58)

Le compte de virements internes (580000), est un compte de passage, qui permet de comptabiliser les virements de fonds d'un compte de trésorerie (par exemple, 512100) à un autre compte de trésorerie (par exemple, 512200) tout en respectant la spécialisation des journaux de trésorerie.

LES COMPTES DE CHARGES

Les achats (60)

On enregistre dans cette rubrique les achats directement liés à l'activité du comité (601000 « Achats stockés sur activités », 601100 « Bons d'achats », 601200 « Achats de restauration »..., 604000 « Achats de prestations sur activités »...), ou à son fonctionnement (606400 « Fournitures administratives »...).

**Les autres charges externes,
autres services extérieurs (61-62)**

Sont comptabilisés dans les comptes 61 et 62, les autres prestations par nature liées au fonctionnement du CE.

Les autres charges (65)

Les comptes 650101, 650102, 650103, etc., sont utilisés par les comités *qui ne disposent pas d'une comptabilité analytique*, afin d'y regrouper les charges incombant à chacune des activités prévues au budget.

Le compte 658000 « Subventions allouées aux ayants-droit », permet d'enregistrer les financements que le CE paie aux salariés sur présentation de factures ou de pièces justificatives.

LES COMPTES DE PRODUITS

Les participations financières (70)

Sont regroupées dans le compte 706000 « Participation des salariés aux activités », les sommes versées par les salariés pour chacune des activités.

Les subventions reçues (74)

Cette rubrique permet d'enregistrer les différentes subventions accordées au comité (741000 « Subvention ASC », 742000 « Subvention de fonctionnement », 743000 « Subvention du CCE », 744000 « Subventions autres CE »...

Les produits sur activités (75)

Les comptes 750101, 750102, 750103, etc., seront utilisés par les comités *ne disposant pas d'une comptabilité analytique*, afin d'isoler les produits incombant à chacune des activités prévues au budget.

Dans ce cas, on n'utilise pas le compte 706000.

Quelques exemples de comptes utilisés

Opérations liées au fonctionnement du CE

TYPE D'OPÉRATIONS	AFFECTATION EN COMPTABILITÉ
Fournitures de Bureau	600400 « Fournitures administratives »
Facture EDF	606100 « EDF GDF, eau, fluides »
Factures TELECOM	626100 « Téléphone et télécopie »
Achat de timbres	626300 « Affranchissement »
Frais de tenue de compte bancaire (hors agios et intérêts)	627800 « Services bancaires »
Agios	661600 « Intérêts bancaires »
Intérêts des emprunts	661100 « Intérêts des emprunts »
Achats d'immobilisations	Classe 2 - Suivant la nature de l'investissement (matériel informatique : 218300 ; Mobilier : 218400, etc.)
Amortissement des immobilisations	681100 « Dotation aux amortissements » C'est la part de la valeur des immobilisations prise en charge sur l'exercice.
Achat de matériel dont la valeur est inférieure à 600 € TTC	606300 « Fournitures d'entretien, petit équipement »

Opérations liées au fonctionnement du CE

TYPE D'OPÉRATIONS	AFFECTATION EN COMPTABILITÉ
Factures d'honoraires comptables ou juridiques	622600 « Honoraires »
Frais de déplacement (Indemnités kilométriques, billets de train, de métro, d'avion, etc.)	625100 « Voyages et déplacements »
Frais d'hébergement	625600 « Missions »
Frais de restaurant (achats de café et de croissants)	625700 « Repas et consommations »
Achat de documentation, d'abonnements ou de presse	618100 « Documentation générale »
Dépenses de formation (cours, journées de formation, etc.)	628200 « Frais de formation »
Subvention de Fonctionnement reçue	742000 « Subvention de fonctionnement »
Achat et vente de Valeurs Mobilières de Placement (SICAV)	503100 « Valeurs Mobilières de placement »
Intérêts de placement financiers (Compte épargne, etc.)	768000 « Autres produits financiers »

Opérations portant sur les activités sociales et culturelles

TYPE D'OPÉRATIONS	AFFECTATION EN COMPTABILITÉ
Achat de tickets cinéma, de billets d'entrée pour les spectacles, les expositions, les parcs d'attraction, cartes de Gymnase Clubs, etc.	601000 « Achats stockés sur activités »
Achat de bons d'achat pour Noël, la fête des Mères, les naissances, les mariages, etc.	601100 « Bons d'achat »
Achats de voyages, séjours, soirées, etc.	604000 « Achat de prestations sur activités »
Subventions accordées directement aux salariés pour une activité et au vu d'un justificatif de paiement	658000 « Subventions allouées aux ayant-droit »
Subventions accordées à des clubs sportifs et d'autres structures liées au comité.	658100 « Subventions allouées autres structures »
Dons sociaux	623810 « Dons »
Prêts accordés par le CE aux salariés de l'entreprise	274300 ou 417000 « Prêts ou salariés »
Participation reçue des salariés pour les Activités Sociales et Culturelles (ASC)	706000 « Participation des salariés aux activités »
Subvention ASC reçue	741000 « Subvention ASC »

ÉTATS DE SYNTHÈSE

Bilan au 31 décembre N (en euros)

ACTIF	Valeurs brutes 31/12/N	Amortis- sements et Déprécia- tions	Valeurs nettes 31/12/N	Valeurs nettes 31/12/N-1
ACTIF IMMOBILISÉ	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Logiciels			0	
Droit Préférentiel de Réserve				
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Matériel d'activité				
Matériel de bureau et informatique			0	
Mobilier				
Immobilisations financières	0	0	0	0
Titres			0	
Prêts			0	0
Dépôts et cautionnement				
ACTIF CIRCULANT	0	0	0	0
Stocks			0	
Autres créances			0	
Produits à recevoir			0	
Valeurs Mobilières de Placement			0	
Disponibilités			0	
Charges constatées d'avance			0	
TOTAL	0	0	0	0

PASSIF	31/12/N	31/12/N-1
SITUATION NETTE	0	0
Réserves Activités Sociales et Culturelles		
Résultat Activités Sociales et Culturelles		
Situation nette Activités Sociales et Culturelles		
Réserves Fonctionnement		
Résultat Fonctionnement		
Situation nette Fonctionnement		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
DETTES	0	0
Emprunts et dettes financières		
Dettes fournisseurs		
Dettes fiscales et sociales		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL	0	0

COMPLÉMENT D'INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de résultat du ... au ... n (en euros)

	CUMUL		ASC	FONCTION- NEMENT
	du .../N au .../N	du .../N-1 au .../N-1	du .../N au .../N	du .../N au .../N
Produits d'exploitation	0	0	0	0
– Participations salariés				
– Ventes salariés				
– Subventions				
– Autres produits				
– Reprise de provisions				
– Transfert de charges				
Charges d'exploitation	0	0	0	0
– Achats de marchandises				
– Variation de stock (marchandises)				
– Autres achats et charges externes				
– Impôts, taxes et versements assimilés				
– Salaires et traitements				
– Charges sociales				
– Dotations aux amortissements				
– Dotations aux provisions				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	0	0	0	0
Produits financiers	0	0	0	0
– Produits de cession de VMP				
Charges financières	0	0	0	
– Autres charges financières				
RÉSULTAT FINANCIER	0	0	0	0
RÉSULTAT COURANT	0	0	0	0
Produits exceptionnels	0		0	0
– Produits exceptionnels de gestion				
Charges exceptionnelles	0	0	0	0
– Charges exceptionnelles sur opération de gestion				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		0	0	
Autres contributions produits	0	0	0	0
– Mises à disposition				
– Contributions en nature				
Autres contributions charges	0	0	0	0
– Mises à disposition				
– Contributions en nature				
AUTRES CONTRIBUTIONS		0	0	
TOTAL DES PRODUITS	0	0	0	0
TOTAL DES CHARGES	0	0	0	0
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES	0	0	0	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	0	0		0
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	0	0	0	0

Compte de résultat activités sociales et culturelles du ... au ... n (en euros)

	Exercice N			Exercice N-1	Variation N/N-1	% de variation
	Charges	Produits	Coût Net	Coût Net		
Subvention de l'exercice					0,00	
Produits divers					0,00	
TOTAL PRODUITS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Allocations naissance					0,00	
- Allocations mariage					0,00	
- Allocations Colonies de Vacances					0,00	
- Allocations Rentrée scolaire					0,00	
- Allocations Retraités					0,00	
- Allocations Médailles du travail					0,00	
- Allocations Décès					0,00	
- Solidarité					0,00	
- Dons					0,00	
ENTRAIDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Participation licence					0,00	
- Participation piscine					0,00	
- Participation stages & cours sport					0,00	
- Participation journée omnisport					0,00	
SPORTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Cinéma					0,00	
- Participation places spectacles					0,00	
- Voyage					0,00	
- Frais de déplacement voyages					0,00	
- Chant - Musique - Arts plastiques						
- Bibliothèques					0,00	
- Adhésion Bibliothèque					0,00	
- Achat places Sélection Loisirs					0,00	
CULTURES & VOYAGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Fête CE					0,00	
- Fête CE Paris					0,00	
- Fête Noël Province					0,00	
- Fête Noël Paris					0,00	
- Sortie Enfants Province						
- Sortie Enfants Paris					0,00	
- Noël jouets					0,00	
- Catherinettes Province					0,00	
- Catherinettes Paris					0,00	
LOISIRS & FÊTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Frais de gestion des ASC					0,00	
- Frais de déplacement des commissions					0,00	
DIVERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Mises à disposition					0,00	
- Contributions en nature					0,00	
AUTRES CONTRIBUTIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RÉSULTAT ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Compte de résultat fonctionnement du ... au ... n (en euros)

	du .../N au .../N	du .../N au .../N	du .../N au .../N
Produits d'exploitation	-	-	-
- Subventions			
- Autres produits			
- Reprise de provisions			
- Transfert de charges			
Charges d'exploitation	-	-	-
- Achats de marchandises			
- Variation de stock (marchandises)			
- Autres achats et charges externes			
- Impôts, taxes et versements assimilés			
- Salaires et traitements			
- Charges sociales			
- Dotations aux amortissements			
- Dotations aux provisions			
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-	-	-
Produits financiers	-	-	-
- Produits nets cessions VMP			
Charges financières	-	-	-
- Valeurs comptables éléments actifs			
RÉSULTAT FINANCIER	-	-	-
RÉSULTAT COURANT	-	-	-
Produits exceptionnels	-	-	-
- Produits cessions éléments actifs			
- Produits exceptionnels sur opération de gestion			
Charges exceptionnelles	-	-	-
- Valeurs comptables éléments actifs			
- Charges exceptionnelles sur opération de gestion			
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	-
Autres contributions produits	-	-	-
- Mises à disposition			
- Contributions en nature			
Autres contributions charges	-	-	-
- Mises à disposition			
- Contributions en nature			
AUTRES CONTRIBUTIONS	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS	-	-	-
TOTAL DES CHARGES	-	-	-
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	-	-	-

Contrôle du budget au ... n Frais de fonctionnement n (en euros)

	Charges	Produits	Coût Net	Budget	Écart sur budget	% de réalisation
Subvention de l'exercice					0,00	
Produits divers					0,00	
TOTAL PRODUITS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Petit matériel de bureau					0,00	
Formation et Information des élus					0,00	
Sous total achat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Locations					0,00	
Entretien photocopieur					0,00	
Maintenance informatique					0,00	
Documentation générale					0,00	
Location photocopieur					0,00	
Assurance Matmut					0,00	
Sous total services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Honoraires					0,00	
Déplacement et Commissions					0,00	
Réception					0,00	
Pourboires					0,00	
Frais de communication					0,00	
Sous total autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Mises à disposition					0,00	
Contributions en nature					0,00	
Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

RÉSULTAT FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
--------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--

Activités sociales et culturelles au ... n (en euros)

	Charges	Produits	Coût Net	Budget	Écart sur budget	% de réalisation
Subvention de l'exercice					0,00	
Produits divers					0,00	
TOTAL PRODUITS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Allocations naissance					0,00	
Allocations mariage					0,00	
Allocation Rentrée scolaire					0,00	
Allocation Retraités					0,00	
Allocation Médailles du travail					0,00	
Allocation Décès					0,00	
Solidarité					0,00	
Dons					0,00	
Entraide	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Participation licence					0,00	
Participation piscine					0,00	
Participation stages & cours sport					0,00	
Participation journée omnisport					0,00	
Sports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Cinéma					0,00	
Participation places spectacles					0,00	
Voyage					0,00	
Frais de déplacement voyages					0,00	
Chant - Musique - Arts plastiques					0,00	
Bibliothèques					0,00	
Adhésion Bibliothèque					0,00	
Achat places Sélection Loisirs					0,00	
Culture & voyages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fête CE					0,00	
Fête CE Paris					0,00	
Fête Noël Province					0,00	
Fête Noël Paris					0,00	
Sortie Enfants Province					0,00	
Sortie Enfants Paris					0,00	
Noël jouets					0,00	
Catherinettes Province					0,00	
Catherinettes Paris					0,00	
Loisirs & fêtes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Frais de gestion des ASC					0,00	
Frais de déplacement des commissions					0,00	
Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Mises à disposition					0,00	
Contributions en nature					0,00	
Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

RÉSULTAT ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
---	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE ... N

Les comptes du Comité d'Entreprise se caractérisent par les données suivantes auN :

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers du Comité d'Entreprise pour l'exercice ouvert du ... N au ... N.

Total du bilan	0 €
Produits d'exploitation	0 €
Résultat	0 €
<i>dont Résultat ASC</i>	<i>0 €</i>
<i>dont Résultat fonctionnement</i>	<i>0 €</i>

1 - Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles définies par le plan comptable général. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments du patrimoine est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire sur une durée de douze mois.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction la durée de vie prévue :

- aménagements et installations ans
- matériel et outillage ans
- matériel de bureau ans
- matériel de transport ans
- mobilier ans

1.3 Immobilisations financières

Elles concernent des dépôts de garantie, des prêts aux salariés,...

1.4 Stocks

Les stocks sont calculés à leur coût d'acquisition, ils ont fait l'objet d'un inventaire physique.

1.5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.7 Charges constatées d'avance

Elles concernent des charges engagées en N dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

1.8 Réserves

Elles concernent le cumul des excédents antérieurs enregistrés dans deux comptes de réserves :

- Réserves des Activités Sociales et Culturelles
- Réserves de Fonctionnement

1.9 Dettes fournisseurs et autres dettes

Toutes les dettes fournisseurs sont valorisées à leur valeur nominale.

1.10 Produits constatés d'avance

Ils ne concernent que des produits engagés en N dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

2 - Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat

2.1 Immobilisations et amortissements

Les mouvements des immobilisations et des amortissements sont retracés dans les tableaux ci-dessous :

– voir page suivante –

IMMOBILISATIONS	Valeurs brutes au ... N	Acquisitions	Cessions	Valeurs brutes au ... N
Immobilisations Incorporelles	0	0	0	0
Logiciels				0
Site Internet				0
Immobilisations Corporelles	0	0	0	0
Matériel de bureau				0
Mobilier				
Immobilisations financières	0	0	0	0
Prêts au personnel				0
Dépôt de garantie				0
SCI				0
TOTAL GÉNÉRAL	0	0	0	0

AMORTISSEMENTS	Amortissement au ... N	Dotations	Reprises	Amortissement au ... N
Immobilisations Incorporelles	0	0	0	0
Logiciels				0
Site Internet				0
Immobilisations Corporelles	0	0	0	0
Matériel de bureau				0
Mobilier				0
SCI				0
TOTAL GÉNÉRAL	0	0	0	0

2.2 État des dépréciations

L'état des mouvements des dépréciations est présenté dans le tableau ci-dessous :

DÉPRÉCIATIONS	au ... N	Dotations	Reprises	au ... N
Immobilisations Financières				0
Sur stocks				0
Sur créances				0
TOTAL GÉNÉRAL	0	0	0	0

2.3 Stocks

Les stocks se composent de :

- bons d'achats magasins et mariages
- billetterie (parcs de loisirs, cinémas, karting)
- chèques naissances, vacances,...

2.4 SICAV et FCP

Le portefeuille est composé de . La valeur nette comptable est de Euros. La plus value latente s'élève à Euros.

2.5 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance se décomposent au ... N de la façon suivante :

IMMOBILISATIONS	Montant
-----	-----
-----	-----
-----	-----
TOTAL GÉNÉRAL	0,00

2.6 Charges à payer

L'état des charges à payer est à échéance à moins d'un an.

2.7 Produits à recevoir

Il s'agit de produits encaissés en N+1 qui concernent l'exercice N.

2.8 Capitaux propres

La situation nette a évolué comme le présente le tableau ci-dessous pendant l'exercice.

	au ... N	Affectation	+ / -	au ... N
Fonds propres du CE	0	0	0	0
Réserves ASC				0
Réserves				0
Fonctionnement Dévolution				0
Résultat de l'exercice	0	0	0	0
ASC				0
Fonctionnement				0
SITUATION NETTE	0	0	0	0

2.9 État des échéances et dettes

	Total	à moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunt et dettes financières	0	0	0	0
Fournisseurs	0	0	0	0
Autres dettes	0	0	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

2.10 Ventilation des produits

Le Comité d'Entreprise a reçu une dotation de xxxxxxxx euros pour l'année N dont xxxxxxxx euros au titre des Activités Sociales et Culturelles et xxxxxxxx euros au titre du fonctionnement.

3 - Informations complémentaires

3.1 Effectif

Le Comité n'emploie pas de personnel au ... N. Il fonctionne avec le personnel mis à disposition et refacturé par xxxxxxxx

3.2 Engagements financiers et sûretés réelles données et reçues

Engagements reçus : Néant

Engagements donnés : Néant

3.3 Autres Contributions

Autres contributions charges :

Autres contributions produits : Néant

NOTES

NOTES

Ordre des Experts-comptables Paris Ile-de-France
Commission « secteur social et non marchand »
45 rue des Petits Champs - 75001 Paris
Tél. 01 55 04 31 27 - Fax : 01 55 04 71 20
sylva.bilez@oec-paris.fr
www.oec-paris.fr



Document fabriqué par le Groupe Mornay
Siège social : 5-9 rue Van Gogh - 75012 Paris